

NOTE DE CADRAGE PÉDAGOGIQUE

LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF) AU CAP
L'ÉPREUVE PONCTUELLE AU CAP
LETTRES-HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET EMC

Les textes officiels

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
 Modalités d'évaluation de l'enseignement général du CAP

- Arrêté du 29 juillet 1992 : le contrôle en cours de formation en CAP et BEP
 Note de service n°92-329 du 9 novembre 1992
<http://eduscol.education.fr/cid48523/textes-de-reference.html#2>
- B.O N° 29 du 7 juillet 2003 - <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/29/MENE0301281A.htm>
 Annexe 1 = <http://www.education.gouv.fr/bo/BoAnnexes/2003/29/annexe1.pdf>
- BO n° 8 du 25 février 2010
 Unités générales du CAP et modalités d'évaluation de l'enseignement général
<http://www.education.gouv.fr/cid50633/mene0930030a.html>
- BO n°2 du 12 janvier 2017
 Unités générales et modalités d'évaluation : modification
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111238

Article 1 - L'annexe I de l'arrêté du 17 juin 2003 susvisé est modifiée comme suit : la partie A intitulée « Français et histoire-géographie - Enseignement moral et civique » est remplacée par les dispositions de l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la session d'examen 2018.

Tableau récapitulatif des différentes épreuves

CAP EN DEUX ANS		BAC PRO EN 3 ANS CAP Intégré comme diplôme intermédiaire	
Lettres	Histoire-géographie	Lettres	Histoire-géographie
1 ^{ère} année de CAP		Seconde BAC PRO	
1 ^{ère} situation Écriture longue	Dominante 1 ^{ère} situation histoire ou géographie	Aucune épreuve (nouvelles modalités)	Aucune épreuve (nouvelles modalités)
2 ^e année de CAP		1 ^{ère} BAC PRO	
2 ^e situation Texte fictionnel ou professionnel	Dominante 2 ^e situation histoire ou géographie (en alternance en fonction du dossier choisi en 1 ^{ère} situation)	Écriture longue uniquement	2 dossiers en histoire et géographie. Choix d'un dossier par l'examineur. Un seul oral 20 minutes 5 minutes + 15 minutes avec questions sur le 2 ^e dossier à la fin de l'entretien

Les pages suivantes reprennent les éléments des textes officiels (BO n°2 du 12 janvier 2017) assortis de commentaires et de recommandations pédagogiques des inspecteurs de Lettres-histoire-géographie.

LES OBJECTIFS

L'épreuve de français et d'histoire-géographie permet d'apprécier :

- les compétences de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les compétences d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, et en particulier la maîtrise de la langue ;
- la capacité à organiser les informations et à argumenter pour justifier les informations sélectionnées.

I- CANDIDATS SUIVANT UNE FORMATION CONDUISANT AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

L'épreuve de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire-géographie-enseignement morale et civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale.

Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année et l'autre au cours de la deuxième année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Recommandations des Inspecteurs

« L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année et l'autre au cours de la deuxième année. »

Pour les formations au CAP en deux ans, la première situation peut être proposée dès la fin de la première année de CAP :

- Première situation : français à l'écrit + histoire ou géographie à l'oral = en première année ;
- Deuxième situation : français à l'écrit + histoire ou géographie à l'oral = en deuxième année.

1.1- Les épreuves du CCF en CAP français == Partie écrite ==

Description des épreuves de français

A) Première situation == Première année ==

Première partie en français

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige, à partir d'un texte fictionnel, une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc. ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Recommandations des inspecteurs

Le support

- Un seul texte support qui a pu être étudié au cours de la séquence ;
- Un texte de fiction accessible, c'est-à-dire dont l'homogénéité de sens permet une compréhension aisée.

Le sujet, pour chaque situation, est inédit. Un sujet complet extrait d'un manuel est à exclure mais on peut chercher dans ce dernier le texte support. La production demandée à l'élève ne doit pas le pousser à dévoiler son intimité ou des informations trop personnelles.

La première étape

- La consigne initiale définit une tâche globale et complète. La nature du texte et ses enjeux n'évoluent pas au cours des étapes ultérieures. Par exemple, le dialogue comme suite d'un texte narratif ne devient pas une scène de théâtre ;
- Les critères d'évaluation sont précisés aussi clairement que possible sans constituer pour autant un inventaire fastidieux ;
- l'évaluation de cette première étape consiste à déterminer dans quelle mesure l'élève a compris la consigne et les compétences à mettre en œuvre.

La deuxième étape

L'élève modifie son texte pour l'améliorer : « *Réécrire consiste à améliorer en permanence son texte en l'enrichissant, en le modifiant, en le révisant et en l'adaptant le plus possible à la commande.* », extrait du bulletin officiel n°8 du 25 février 2010 ;

- Le professeur propose un nombre limité de consignes visant à améliorer et enrichir la production de l'élève. Il peut proposer un autre document qui va aider l'élève à proposer des modifications propres à répondre plus finement à la consigne initiale ;
- Les consignes peuvent être personnalisées et/ou concerner un groupe. Dans ce dernier cas, un travail de groupe peut être envisagé avant la réécriture ;
- L'orthographe lexicale ou grammaticale est signalée lorsqu'elle pénalise fortement le sens ou pour modifier une erreur récurrente ;
- La réécriture ne nécessite pas forcément une recopie intégrale du texte. Par exemple, dès le départ, un espace sur la page a pu être prévu pour les modifications. L'informatique peut aider dans ce sens ;
- Le professeur évalue la capacité de l'élève à améliorer son texte en s'appuyant sur les consignes données et/ou sur de nouveaux supports. Ces supports peuvent être par exemple une image, une grille de lecture (il est à noter que la grille doit être courte et comporter des éléments maîtrisés par l'élève) ;

S'agissant d'une évaluation formative, **c'est bien le processus d'amélioration qui doit être évalué et non seulement la production finale**. C'est pourquoi les annotations portées sur la copie par l'enseignant ne doivent pas se limiter à pointer les erreurs ou les manques mais bien permettre au candidat d'identifier clairement les points qu'il doit reprendre, améliorer ou développer.

La troisième étape

Cette étape permet une finalisation de la production. Ce n'est pas seulement un travail de mise au net :

- Il s'agit d'évaluer la cohérence de la mise en forme avec le texte produit. Le support et la forme s'adaptent au texte produit (lettre, affiche, mise en colonnes, illustration...) ;
- L'utilisation de l'informatique, qui n'est pas obligatoire, peut aider les élèves. Il est toutefois important, dans ce cas, que la manipulation du clavier et du logiciel de traitement de textes soit maîtrisée ;
- La correction de l'orthographe trouve ici sa place ;
- La longueur du texte doit être raisonnable, adaptée au type et au genre de texte demandé (par exemple, une description sera moins longue qu'un dialogue).

Dans un souci d'équité à l'échelle académique, on peut envisager une répartition des points pour chacune des trois étapes dans la fourchette suivante :

- 1^{ère} étape : de 6 à 8 points
- 2^e étape : de 10 à 12 points
- 3^e étape : de 2 à 3 points

L'idée majeure étant que la note globale prenne bien en compte le processus d'écriture.

B) Deuxième situation == Deuxième année ==

Première partie en français

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Recommandation des inspecteurs

La deuxième situation est très proche, dans sa forme, de l'épreuve de contrôle ponctuel. Il est conseillé de la proposer au cours de la 2^e année de la formation en Terminale CAP :

- Le support – un seul - peut être un texte de fiction ou un document iconographique ou un texte fonctionnel (professionnel par exemple) adapté au niveau des élèves. Il faut éviter les textes supports trop longs et trop complexes ;
- Le questionnement doit être progressif et accompagner les élèves dans la compréhension du texte. Un nombre raisonnable de questions est préconisé (5 par exemple) ;
- La consigne d'écriture précise la fourchette du nombre de lignes attendu : quinze à vingt lignes. - Le barème valorise des compétences de lecture (compréhension et analyse) et d'écriture (organisation, clarté de l'expression)

1.2- Les épreuves du CCF en CAP en Histoire-géographie == Partie orale ==

Description des épreuves d'histoire-géographie-EMC

A) Première situation (situation 1) == Première année ==

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement) comprenant trois ou quatre documents de natures variées (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique. Il s'agira d'identifier un document en lien avec le dossier qui puisse faire l'objet d'une réflexion citoyenne (on peut envisager un document concernant une autre période / un autre espace géographique, à condition qu'un lien de sens avec le dossier puisse être facilement établi).

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie **d'un entretien (dix minutes maximum)** au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

Présentation de 5 minutes + entretien de 15 minutes maximum = 20 minutes au total

Modification



Note des inspecteurs

Pour les élèves suivant une formation conduisant au CAP, les épreuves restent les mêmes à une exception près : une modification a été introduite à propos de l'EMC :

pour chaque dossier présenté par les élèves, « un des documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique ».

Ce qui était une possibilité dans l'ancien texte d'épreuve devient désormais une obligation. Cette modification s'applique pour la session 2018.

Nous préciserons avec vous quelles formes pourra prendre cette dimension civique tout en préservant la cohérence des dossiers.

B) Deuxième situation (situation 2) == Deuxième année ==

Seule la dominante change, les deux champs disciplinaires devant être évalués (histoire ou géographie).

Précisions



Précisions des inspecteurs

Les dossiers ne peuvent concerner que l'histoire et la géographie : aucun dossier exclusivement consacré à l'EMC ne peut être proposé. En revanche donc, un document permettant un questionnement en lien avec l'EMC, mais toujours relié à la problématique d'histoire ou de géographie du dossier, est préconisé.

Les thèmes choisis doivent s'inscrire dans les programmes (Sujets d'étude ou situations) : s'ils peuvent affiner une question des référentiels, ils ne peuvent en revanche être choisis dans des thématiques hors programmes.

✓ **Les sujets d'étude du programme de CAP pouvant faire l'objet d'un dossier :**

HISTOIRE

1. Voyages et découvertes, XIème - XVIIIème siècle
2. Etre ouvrier en France du XIXème au XXIème siècle
3. La république en France
4. Guerres et conflits en Europe au XXème siècle

GEOGRAPHIE

1. Le développement inégal
2. Nourrir les hommes
3. Les sociétés face aux risques
4. Mondialisation et diversité culturelle

✓ **Les programmes d'EMC que l'un des documents des dossiers peut interroger :**

1. La personne et l'état de droit
2. Egalité et discrimination
3. Exercer sa citoyenneté dans la République Française et l'Union Européenne
4. Pluralisme des croyances et laïcité

II- CANDIDATS SUIVANT UNE FORMATION CONDUISANT AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Nouvelles modalités



Note des inspecteurs

De nouvelles modalités entrent en vigueur à compter de la session 2018.

ALLÈGEMENT DE LA SECONDE REPORT SUR LA CLASSE DE 1^{ÈRE}

Pour les épreuves en CCF dans le cadre du diplôme intermédiaire CAP == candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel == il n'y aura pas d'exercice cette année pour les élèves actuellement en classe de seconde ; ils passeront les exercices prévus en classe de première à compter de la rentrée 2017.

L'épreuve de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique **se déroule en première professionnelle** ; elle est constituée d'une situation d'évaluation comprenant deux parties :

- une partie écrite en français ;
- une partie orale en histoire-géographie-enseignement moral et civique.

● Première partie (français)

== Partie écrite ==

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel qui constitue le point de départ de la situation d'évaluation, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige, à partir d'un texte fictionnel, une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc. ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les quatre séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de trois semaines au plus.

Si on résume



Commentaires des inspecteurs

Il est nécessaire de prévoir une séance de lecture-compréhension-vocabulaire avant de lancer le travail d'écriture longue.

Ce qui donne **4 étapes de 40 minutes sur 3 semaines** à insérer dans une séquence à placer dans la stratégie de programmation annuelle.

Le CCF restant un outil pédagogique, ce test de lecture n'est pas évalué en tant que tel (sauf évaluation formative – pas de grille prévue pour l'instant qui viendrait rigidifier l'ensemble) ; **la compétence dominante évaluée reste celle de l'écriture.**

Le sujet, pour chaque situation, est inédit. Un sujet complet extrait d'un manuel est à exclure mais on peut chercher dans ce dernier le texte support. La production demandée à l'élève ne doit pas le pousser à dévoiler son intimité ou des informations trop personnelles.

Recommandation des inspecteurs

Prévoir assez tôt la séquence dans l'année de 1^{ère} pour rester sur des exigences relevant du CAP

• Deuxième partie (Histoire-géographie)

== Partie orale ==

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers, l'un en histoire, l'autre en géographie (constitués individuellement ou par groupe) comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Pour chaque dossier, ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique.

Dans les deux disciplines, les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année.

Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique. Il s'agira d'identifier un document en lien avec le dossier qui puisse faire l'objet d'une réflexion citoyenne (on peut envisager un document concernant une autre période / un autre espace géographique, à condition qu'un lien de sens avec le dossier puisse être facilement établi).

L'épreuve orale, d'une durée de 20 minutes au maximum, porte sur les deux dossiers (chacun en deux exemplaires dont l'un est destiné à l'examineur). Dans un premier temps, le candidat présente un des deux dossiers, déterminé par tirage au sort. Cette présentation est suivie d'un entretien au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond à des questions sur ce dossier. Des questions lui sont ensuite posées sur le second dossier.

**Présentation de 5 minutes + entretien de 15 minutes maximum
avec des questions sur le second dossier les 5 dernières minutes
== 20 minutes au total ==**

Précisions



Le second dossier préparé par les candidats doit être interrogé par le correcteur en fin d'entretien (5 minutes environ) pour les élèves en BAC PRO sur certification CAP, pour l'épreuve qui aura donc lieu en 2018.

La co-évaluation n'est pas prévue dans les cadrages. C'est bien l'enseignant qui a la classe en responsabilité qui évalue. Un seul enseignant est responsable de la notation et de l'évaluation finale.

Modification



Commentaires des inspecteurs

Pour les élèves suivant une formation conduisant au CAP, les épreuves restent les mêmes à une exception près : une modification a été introduite à propos de l'EMC :

pour chaque dossier présenté par les élèves, « un des documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique ».

Ce qui était une possibilité dans l'ancien texte d'épreuve devient désormais une obligation. Cette modification s'applique pour la session 2018.

Nous précisons quelles formes pourra prendre cette dimension civique tout en préservant la cohérence des dossiers.

NOTE DE CADRAGE PÉDAGOGIQUE

RAPPELS SUR L'ÉPREUVE PONCTUELLE AU CAP

LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET EMC

BO n°2 du 12 janvier 2017

Unités générales et modalités d'évaluation : modification

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111238

Article 1 - L'annexe I de l'arrêté du 17 juin 2003 susvisé est modifiée comme suit : la partie A intitulée « Français et histoire-géographie - Enseignement moral et civique » est remplacée par les dispositions de l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la session d'examen 2018.

2 Heures + 15 Minutes

Les deux parties de l'épreuve (histoire - géographie - enseignement moral et civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

• Première partie (français) – 2 HEURES

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours :

- soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ;
- soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

• Deuxième partie (histoire - géographie) - 15 MINUTES

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués (chacun en deux exemplaires dont l'un est destiné à l'examineur), l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique. Il s'agira d'identifier un document en lien avec le dossier qui puisse faire l'objet d'une réflexion citoyenne (on peut envisager un document concernant une autre période / un autre espace géographique, à condition qu'un lien de sens avec le dossier puisse être facilement établi).

Ces dossiers, d'un maximum de trois à quatre pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme. Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers.

Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier, le candidat peut néanmoins passer l'épreuve. Les examinateurs doivent veiller à se munir de quelques situations d'évaluation pour parer à cette éventualité.

Recommandations



Recommandations pour les coordonnateurs et examinateurs

Critères qui peuvent conduire à éliminer les dossiers non conformes des candidats et à proposer un dossier de substitution :

- Clonage de dossiers pour des candidats d'un même centre (vérifier à leur arrivée) ;
- Manque de document ou inadéquation formelle du dossier au format de l'épreuve ;
- Contenus du dossier en contradiction avec les programmes ou comportant des contenus/sources/propos inadéquats (qui pourront faire l'objet d'un signalement s'ils entrent en conflit avec la loi, la laïcité, l'éthique).
- Repérage par l'examineur de plusieurs candidats d'un même centre de formation qui visiblement ne connaîtraient pas le format de l'épreuve ou auraient des dossiers systématiquement non conformes. Un signalement au corps d'inspection est préconisé dans ce cas, afin de pouvoir former et informer le centre identifié pour les sessions à venir.

== ANNEXES ==

Fiches d'évaluation à remplir pour chaque élève et à conserver durant un an dans l'établissement avec les productions.

Vous trouverez ces fiches sur le site académique de Lettres-histoire-géographie

<http://lettres-histoire.discip.ac-caen.fr>

- 4 fiches adaptées au CAP
- 3 fiches adaptées au CAP comme certification intermédiaire intégrée au BAC PRO